

Commission Régionale des Pêches  
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries  
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca  
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas  
do Golfo da Guine.

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE**

*« Institution spécialisée de la CEEAC »*

## **RAPPORT DE MISSION**

**Atelier de la science au service de la solution :  
Réunir les parties prenantes pour améliorer  
la planification et la gouvernance de l’océan  
dans les zones marines situées au-delà de la  
juridiction nationale (ZAJN) de l’Atlantique  
Sud-Est et de l’Océan Indien Occidental**

**10 – 12 juin 2019 à Cap Town (Afrique du Sud)**



## **INTRODUCTION**

A l'invitation des Secrétariats des Conventions d'Abidjan, de Nairobi, les projets ABNJ Deep Seas et STRONG High Seas « *Renforcer la gouvernance régionale des océans pour la haute mer* », le Secrétaire Exécutif de la COREP, Monsieur Emile ESSEMA, a participé à un atelier conjoint qui a eu lieu du 10 au 12 juin 2019 à Cap Town (Afrique du Sud).

Cet atelier fait partie d'une série d'ateliers organisés dans le cadre des projets ABNJ Deep Seas et Strong High Seas dans les régions de l'Atlantique Sud-Ouest et de l'océan Indien Occidental, réunissant les parties prenantes de la région pour débattre de l'état actuel et des défis de la gouvernance mondiale et régionale des océans.

Y ont pris part, les Responsables des Secrétariats des Conventions d'Abidjan et de Nairobi, les Experts et Représentants des Ministères concernés des Etats Membres desdites conventions ainsi que les personnes Ressources et les Représentants des CERs , et ORPs dont la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP).

### **I. Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture des travaux a été ponctuée par plusieurs mots de bienvenue au nom des Secrétariats des conventions d'Abidjan et de Nairobi, des projets ABNJ Deep Seas et Strong High Seas, ainsi que du Représentant de l'Afrique du Sud en tant que pays hôte et du Représentant du Gouvernement de l'Allemagne qui a assuré l'appui financier.

### **II. Déroulement des travaux**

Les travaux se sont tenus à travers des présentations et partage d'expériences, des discussions en plénière et les travaux en groupe.

**Session 1 :** Importance des zones Marines situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) et mise à jour sur les négociations de biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BZAJN).

Madame Carole DURUSSEL (IASS) a fait une présentation sur l'importance des ZAJN et mise à jour sur les discussions et résultats de la deuxième réunion des négociations aux Nations Unies pour un traité sur la BZAJN ainsi que la voie à suivre vers la troisième réunion en août 2019.

**Session 2 :** Mise à jour sur les projets.

Monsieur Ben BOTELER (IASS) et Madame Nina BHOLA (PNUE –WCMC) ont donné respectivement un aperçu de l'état d'avancement du projet STRONG High Seas et un aperçu de l'état d'avancement du projet ABNJ Deep Seas et planifications pour les derniers mois du projet.

**Session 3 :** Engagement lié à la biodiversité, ZAJN et BZAJN dans les régions.

Messieurs Abou BAMBA et Dixon WARUINGE ont fait respectivement des présentations sur des travaux en cours dans la région de la convention d'Abidjan avec un accent particulier sur la BZAJN et sur les travaux en cours dans la région de la Convention de Nairobi avec un accent particulier sur la biodiversité.

**Session 4 :** Gouvernance et biodiversité dans la ZAJN



Ici, Madame Carole DURUSSEL a fait la présentation des résultats du rapport juridique intitulé « *Renforcer la gouvernance régionale des océans pour la haute mer : opportunités et défis rencontrés concernant l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'Atlantique du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Est* » et liens avec les discussions et contributions du premier atelier de dialogue tenu à Abidjan, Côte d'Ivoire en juin 2018.

### **III. COMMENTAIRE**

En relation avec le thème principal de l'Atelier à savoir : « Renforcement de la gouvernance régionale de la Haute Mer », des échanges fructueux ont eu lieu en plénière et ont débouché sur quatre considérations que sont :

1) ***La biodiversité en haute Mer est menacée, ce qui nuit au bien-être de l'homme dans le monde entier.***

Le taux d'extinction des espèces a atteint des niveaux sans précédent. Les dommages causés à la biodiversité marine en haute mer, ces zones qui ne relèvent pas de la juridiction nationale et qui couvrent environ la moitié de la planète, sont en grande partie causés par l'intensification des activités humaines.

Cela comprend la pêche et d'autres types d'exploitation marine, aussi que le transport maritime et d'autres activités qui contribuent à la pollution et à la dégradation des écosystèmes marins.

Il va s'en dire que, la connectivité entre la haute mer et les eaux côtières signifie que les impacts sur les écosystèmes de l'un nuisent également aux systèmes écologiques de l'autre.

2) ***La structure actuelle de la gouvernance des océans, c'est-à-dire le cadre juridique, institutionnel et politique mis en place pour gérer les activités humaines et assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources océaniques est fragmenté, ce qui le rend insuffisant pour faire face aux menaces croissantes qui pèsent sur la biodiversité en haute mer.***

On déplore qu'il y a un manque de coordination et de coopération entre les nombreuses agences et organisations qui ont un rôle ou un mandat dans la gestion des océans tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

3) ***Un accord international solide et une architecture de gouvernance régionale renforcée sont nécessaires pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer***

Une occasion de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la biodiversité marine s'est présentée en 2017 lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a annoncé la tenue de négociations officielles en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité marine en haute mer.

Pour une mise en œuvre efficace, un tel instrument mondial dépendra également d'une action améliorée et bien coordonnée des organismes de gestion internationaux et régionaux existants, couvrant à la fois les aspects sectoriels et de conservation.



4) *Une conservation efficace et une utilisation durable de la biodiversité en haute mer contribueront à la santé de l'océan et au bien-être des générations actuelles et futures*

Les régions de l'Atlantique Sud-Est et du pacifique Sud-Est sont caractérisées par des courants océaniques importants qui contribuent à une haute productivité marine.

Par l'intermédiaire des organisations régionales, les Etats de ces régions ont reconnu la nécessité de renforcer la gouvernance des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, y compris en haute mer.

#### **IV. OBSERVATIONS**

Quelques observations ont été faites en plénière :

- l'impérieuse nécessité de savoir rendre compte à nos décideurs ;
- le besoin de système de surveillance entre pays fort et efficace ;
- la jonction des Conventions d'Abidjan et de Nairobi pour une position africaine unique ;
- la nécessité de consolider les mécanismes régionaux existants au lieu de travailler en parallèle ;
- la nécessité d'éviter les doublons car le travail qui se fait doit être complémentaire ;
- encourager une collaboration soutenue aux plans mondial, régional et national ;
- l'insuffisance de signature et de ratification des Accords régionaux et mondiaux par les Etats ;
- la nécessité d'associer les techniciens aux missions des Affaires Etrangères lors des négociations
- l'absence des contributions des Etats freine le développement harmonieux des CERs et des ORPs ;
- l'absence d'une délégation de l'Union Africaine à une réunion aussi importante a été déplorée ;
- la nécessité d'inviter toutes les parties prenantes à la question aux prochains ateliers.

#### **CONCLUSION**

Le projet STRONG High Seas s'engage avec les parties prenantes des Gouvernements, du secteur privé, des scientifiques et de la société civile pour soutenir la conception d'approches intégrées et intersectorielles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans l'Atlantique du Sud-Est et le Pacifique du Sud-Est.

Le projet facilite ensuite la mise en œuvre en temps opportun de ces approches proposées, en vue de leur adoption éventuelle dans les processus de politique régionale pertinents.

Le projet explore les liens et les possibilités de gouvernance régionale dans un nouvel instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité marine en haute mer.

Fait à Libreville, le 21 juin 2019

**Le Secrétaire Exécutif**

**Emile ESSEMA**

